

**ARRETE DAJI/2023/DS/N°066**  
**Portant délégation de signature**

à

**Madame Laurence FERAY**  
**Directrice de l'Ecole Doctorale 250**  
**Sciences Chimiques**

**Le Président d'Aix-Marseille Université**  
**Représentant légal du pouvoir adjudicateur**

- Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 711-11 et L. 712-2,
- Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu l'arrêté du 25 mai 2016 modifié fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat,
- Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2020/01/06-1 du 6 janvier 2020, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu le règlement intérieur du Collège Doctoral d'Aix-Marseille Université,
- Vu la charte du doctorat d'Aix-Marseille Université,
- Vu le règlement intérieur de l'Ecole Doctorale 250 des Sciences Chimiques,
- Vu la délibération n°2023/04/06-01 de la Commission de la Recherche d'Aix-Marseille Université en date du 6 avril 2023 portant nomination de Madame Laurence FERAY à la fonction de Directrice de l'Ecole doctorale 250 « Sciences Chimiques »,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Délégation de signature est consentie à **Madame Laurence FERAY, Directrice de l'Ecole Doctorale 250 « Sciences chimiques »**, à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, et pour les affaires relevant de l'Ecole Doctorale, les actes qui suivent.

**Chapitre I**  
**Affaires Financières**

**Article 2**

**Madame Laurence FERAY, Directrice de l'Ecole Doctorale 250 « Sciences chimiques »**, reçoit délégation à effet d'engager, liquider et ordonnancer les dépenses réalisées sur le budget de l'ED 250, incluant les ordres de mission des personnels rattachés à l'Ecole Doctorale et lorsque la prise en charge financière des frais afférents est supportée sur le budget de l'Ecole doctorale.

Elle atteste du service fait.

**Chapitre II**  
**Gestion des personnels**

**Article 3**

**Madame Laurence FERAY, Directrice de l'Ecole Doctorale 250 « Sciences chimiques »**, reçoit délégation en matière de gestion des personnels rattachés à l'Ecole Doctorale pour signer les actes qui suivent :

- Les demandes de congés des personnels,
- Les procès-verbaux d'installation des personnels,
- Les autorisations d'absence au sein de l'Union Européenne, Suisse, Canada et Etats-Unis pour les personnels IATSS et post-doctorants affectés au sein de l'Ecole Doctorale, ainsi que pour les doctorants sans missions d'enseignement,
- Les conventions d'accueil au sein de l'Ecole Doctorale de personnes extérieures, établies conformément aux modèles types proposés par la DRV.

### **Chapitre III Etudes et Vie Universitaire**

#### **Article 4**

**Madame Laurence FERAY, Directrice de l'Ecole Doctorale 250 « Sciences chimiques »,** reçoit délégation en matière d'études et de vie universitaire pour signer les actes qui suivent :

- Conventions individuelles de stage des étudiants/élèves inscrits dans un établissement français et accueillis au sein de l'Ecole Doctorale,
- Conventions individuelles de stage des autres étudiants/élèves accueillis au sein de l'Ecole Doctorale, sous réserve de validation préalable par la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante de l'Université.

### **Chapitre IV Relations Internationales**

#### **Article 5**

La délégation de signature dans le domaine des Relations Internationales porte sur les actes suivants :

- conventions de stage ERASMUS dans le cadre de stage étudiant chez un partenaire universitaire européen ou dans une entreprise européenne,
- contrats d'enseignement ERASMUS dans le cadre de mission d'un enseignant chez un partenaire européen.

### **Chapitre V Dispositions Générales**

#### **Article 6**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

#### **Article 7**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente dans les locaux de l'Ecole Doctorale 250 « Sciences Chimiques », en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers. Il est mis en ligne sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

#### **Article 8**

La Directrice Générale des Service et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 30 août 2023

Vu et pris connaissance,

Le délégataire

**Madame Laurence FERAY,**  
Directrice de l'Ecole Doctorale 250  
« Sciences chimiques »



Le délégant

**Eric BERTON**  
Président d'Aix-Marseille Université

